

Société coopérative d'habitation "La Paix2, Nyon (1957-1958) : Chemin de la Paix 1 et 3 : architectes Jean-H. Guignard

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de
l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **32 (1960)**

Heft 12: **Une grande enquête de l'Office cantonal du logement. Deuxième
cahier**

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-125085>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

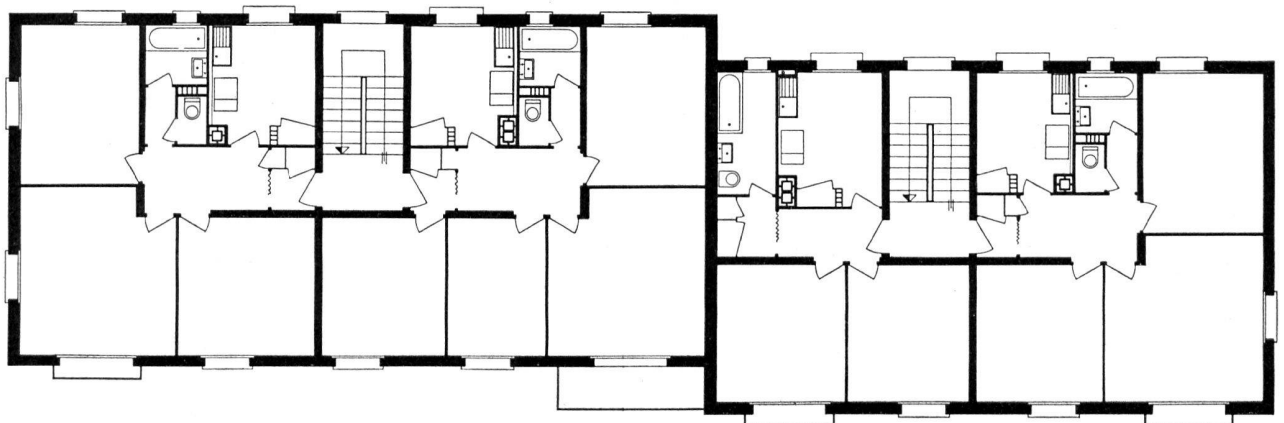


**Société coopérative
d'habitation « La Paix », Nyon**
Chemin de la Paix 1 et 3, Nyon

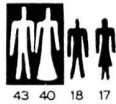
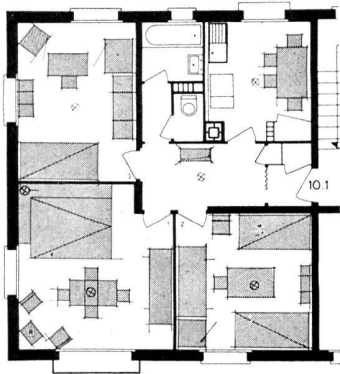
Architecte:
Jean-H. Guignard, Nyon



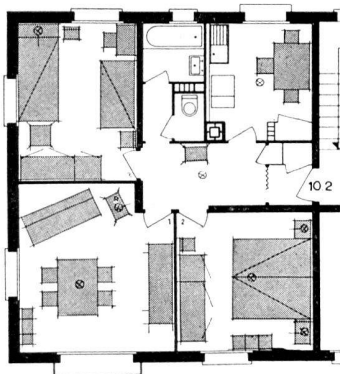
Photos Jean Kunz, Nyon



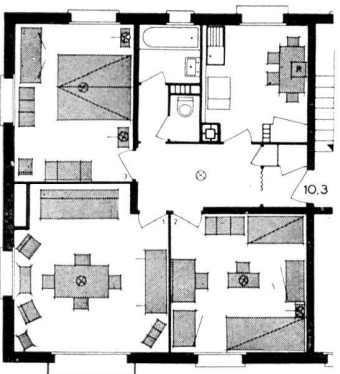
21



10.1. Mécanicien. Quatre déménagements en dix ans. Parents dorment dans le séjour, où ils reçoivent également leurs invités. Pas de relations avec voisins, sauf avec locataire du rez. Pas de critique au logement. Chauffage et eau chaude à volonté. En utilisant le séjour comme chambre à coucher, le logement est acceptable, mais...



10.2. Ouvrier d'usine. Repas à la cuisine, soirées dans le séjour. Peu de relations, sauf avec voisine du 1^{er} étage. Le père se rend en voiture à son travail. Salle de bains trop petite, manque prise électrique dans le corridor. Soleil, espace, confort, chauffage. Les défauts du logement apparaissent dans la disposition invraisemblable de la chambre 3 où dorment les fillettes.



10.3. Ouvrier d'usine. A quitté ancien logement sans confort. Reçoivent et passent leurs soirées dans le séjour. Cordiales relations avec tous les locataires. Aucune critique du logement. Chauffage, agencement des pièces. Ici aussi, un lit est à moitié sous une fenêtre; dans la chambre 3 une armoire est devant une fenêtre.

Société coopérative d'habitation « La Paix », Nyon 1957-1958

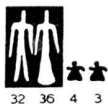
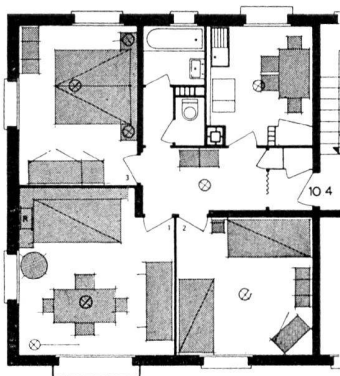
Chemin de la Paix 1 et 3

Propriétaire: Société coopérative d'habitation «La Paix», Nyon.

Architecte: Jean-H. Guignard, Nyon.

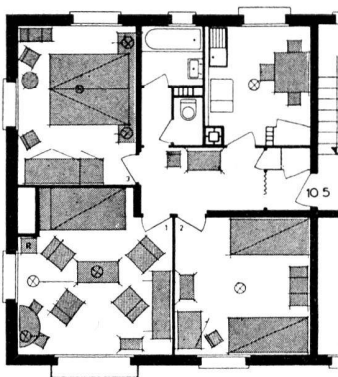
Niveaux habitables: 4 par bâtiment (2 immeubles).

22



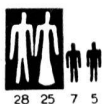
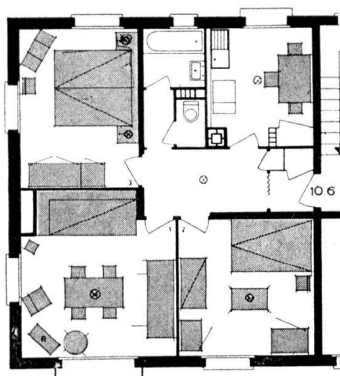
10.4. Chauffeur, travaille à Genève (s'y rend en train). Se tient le soir dans le séjour. Connaissent beaucoup de monde dans le quartier. Chambre des parents trop petite, de même que la salle de bains. Mauvaise étanchéité des fenêtres. Tranquillité, soleil.

Dans la chambre 2, c'est la tête du lit qui est placée sous une fenêtre; pièce de séjour bien meublée.



10.5. Chauffeur. A quitté logement sans soleil ni chauffage central. Repas à la cuisine. Bonnes relations dans l'immeuble et le quartier. Chambre des parents trop petite; chambre 3 ne devrait avoir qu'une seule fenêtre. Cuisine trop exiguë. Manque ascenseur (2^e étage). Soleil, clarté, chauffage.

Même mauvaise disposition que le 10.3.



10.6. Chauffeur. Repas, repassage, reprisage à la cuisine. Se tiennent dans la pièce de séjour. Rapports cordiaux avec locataires. Critiquent le manque de ventilation de la salle de bains, la mauvaise étanchéité des fenêtres, l'exiguïté du balcon. Grandeur du séjour, soleil, prix modique.

La disposition de l'ameublement est convenable, sauf, ici encore, celle des lits de la chambre 2.

| | 2 | 3 | 4 | Total |
|-------------------------------|----|----|----|-------|
| Nombre de logements | 8 | 16 | 8 | 32 |
| Nombre de pièces | 16 | 48 | 32 | 96 |
| Nombre d'unités | 32 | 80 | 48 | 160 |

| | | | |
|----------------------------------|---------------------|---------------------------------------|----------------------|
| Surface de la parcelle | 4500 m ² | Coût au m ³ | 95 fr. |
| Surface habitable | 2339 m ² | Coût à l'unité | 5760 fr. 10 |
| Indice d'utilisation | 0,52 | Surface habitable par unité | 14,62 m ² |

Les locataires visités ici appartiennent en majorité à la classe ouvrière. Le loyer mensuel (127 fr. 50) représente en moyenne le 20 % du revenu familial (15 % - 20 % - 25 %). Les locataires déclarent avoir surtout cherché un logement plus confortable en entrant dans cet immeuble. Les repas ordinaires sont pris à la cuisine; quand ils reçoivent des hôtes à dîner, les familles dressent le plus souvent la table dans la salle de séjour (deux cas à la cuisine, un dans une chambre à coucher). Tous les ménages lavent dans la chambre à lessive de l'immeuble; les petites lessives, lavées sur l'évier ou dans la baignoire, sont étendues fréquemment sur le balcon. Chaque logement dispose d'une cave et d'un galetas; il n'y a ni garage, ni vide-ordures. Les enfants disposent dans le quartier d'un terrain de jeux.

La grande majorité des ménages ne fraient pas avec les autres ménages de l'immeuble; trois locataires déclarent même ne connaître qu'une personne de l'immeuble. A l'exception de trois autres familles, on n'entretient pas non plus de relations avec les habitants du quartier; à l'exception cependant des enfants, qui retrouvent camarades de classe ou de jeux dans les alentours de la maison. Quand on leur demande si le quartier possède quelque établissement communautaire, les enquêtés ne parviennent pas à en nommer un seul; une seule personne signale la présence du terrain de jeux. Les achats journaliers ou hebdomadaires se font le plus souvent à la «Coopé», située à une quinzaine de minutes de là, soit encore à l'épicerie du coin, ou au magasin Migros (près de la gare). Il y a une école à dix minutes de l'immeuble. Les pères de famille se rendent à leur travail, qui à pied, qui à vélo, qui en train, qui en voiture.

Tout le monde est satisfait du système de chauffage. Deux locataires se disent trop chauffés. Les chambres et le séjour sont considérés comme de bonnes dimensions et dispositions. Deux personnes souhaiteraient une fenêtre de moins (pour mieux pouvoir meubler leurs pièces). Un seul ménage juge la cuisine trop petite, deux trouvent la salle de bains trop exigüe, un des locataires ajoute même qu'elle est trop peu ensoleillée. (Il est vrai que c'est le plus souvent ce même locataire qui formule les critiques les plus vives.) D'une manière assez unanime, le balcon est considéré comme trop étroit; mais ces personnes, qui pour l'instant ne l'utilisent guère, le souhaiteraient plus grand... pour y sécher leur linge!

A part le locataire atrabilaire, les locataires sont satisfaits des fenêtres et des volets. Un locataire déplore

l'absence d'une prise électrique dans le corridor (pour l'aspirateur). Pas de commentaires notables sur les sols et les revêtements des parois. Les avantages cités sont dans l'ordre: le soleil et la clarté, le chauffage, l'agencement des pièces, la tranquillité, le prix du loyer. Cinq locataires ne relèvent aucun défaut; deux insistent sur l'exiguïté du balcon, un troisième sur l'insuffisance du chauffage et le fait que le nouveau venu est mal accueilli par les autres locataires. (C'est peut-être pour cette raison que ce locataire dénigre si vivement son logement.)

Note sur l'architecture

Le plan prévoit, dans chacun des logements, la pièce de séjour à l'angle opposé de la cuisine, et cette disposition prive le logement de cohésion: le séjour n'est souvent qu'une chambre de visites (plans N^{os} 10.4, 5, 6) dans le plan 10.1, c'est même une chambre à coucher; la chambre en face de la cuisine est conçue comme chambre des parents; mais l'autre chambre à coucher (angle nord-ouest), avec ses deux fenêtres, ne peut être meublée convenablement pour deux personnes (plan N^o 10.2), tout comme la première. Il n'y a, en définitive, aucune manière de placer deux lits non jumeaux.

Les façades sobres et plaisantes sont beaucoup meilleures que le plan; le toit à deux pans convient décidément mieux que le toit à quatre pans.

Analyse détaillée des logements sur lesquels a porté l'enquête

19

Les pages qui suivent comportent l'essentiel des renseignements recueillis par les enquêteurs dans les logements visités.

On trouvera notamment:

a) pour chacun des douze immeubles ou groupe d'immeubles:

- l'adresse exacte;
- le nom du propriétaire et de l'architecte;
- des indications sur l'importance de la réalisation, la surface de la parcelle, la surface habitable brute;
- le coût au mètre cube et par «unité»;
- quelques vues extérieures.

b) pour chacun des deux types de logements:

- le plan de l'étage complet;
- le plan de six logements différents avec indication de l'ameublement trouvé sur place;
- la composition de la famille;
- le prix du loyer;
- le résumé des réponses données à l'enquête par ce locataire.

De brefs commentaires accompagnent ces indications. Nous renvoyons en outre le lecteur aux conclusions qui sont données à la fin de ce cahier¹.

Composition des familles, explication des signes



Couple (moins de 65 ans).



Veuve ou divorcée (moins de 65 ans).



Couple âgé (plus de 65 ans).



Veuve ou divorcée (plus de 65 ans).



Célibataire âgé (homme ou femme de plus de 65 ans).



Célibataire (homme ou femme de 20 à 65 ans).



Adolescent (garçon ou fille de 15 à 20 ans).



Enfant (garçon ou fille en âge de scolarité: 5 à 15 ans).

Enfant en bas âge.

¹ Les lecteurs de l'«Habitation» trouveront ces conclusions à la fin du 2^e cahier (décembre 1960).